

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012

COMPTE RENDU

Présents: Jean DOUCELANCE, Didier FRICKER, Marcelle GEHENDEZ, Véronique GIAMBAGLI, Alain HUGUENIN, Claude JEANNIN, Pierre LAB, Alain LE BAIL, Linda MARCHAL, Sylvie MOUTARLIER, Édith PACAUD, Michel POMODORO.
Monsieur Albert RUCHTY, Secrétaire Général de la mairie de Chèvremont, assistait à la séance .
Absents: Christophe BOULAT, Isabelle JEAN-DEPORTE (procuration à DIDIER FRICKER)

ORDRE DU JOUR :

• **Désignation d'un (e) secrétaire de séance :**

Sylvie MOUTARLIER est désignée comme secrétaire de séance.

• **Approbation du Cr du conseil du 17 février 2012 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Toutefois, concernant ce compte-rendu, Michel POMODORO regrette que toute l'équipe sortante ait voté contre sa demande de rémunération en compensation d'une perte de salaire dans le cadre de sa participation aux réunions du PLU initialement programmées en journée .Il précise néanmoins que cette question est résolue, ces réunions ayant été fixées ultérieurement en soirée.

3) Compte administratif et compte de gestion 2011

Présentation du CA 2011 :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
1 091 294.00 €	790 870.04 €	1 091 294.00 €	1 190 247.40 €
Soit un résultat excédentaire de 399 377.36 €			

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisations
906 002.66 €	273 796.32 €	906 002.66 €	437 633.02 €

Compte tenu du résultat excédentaire reporté de 2010 (253 938.48 €) le résultat de clôture est excédentaire de 417 775.18 €

Le compte de gestion du comptable présente les mêmes résultats.

Monsieur le Maire se retire et Didier FRICKER présente le compte administratif et le compte de gestion 2011. Celui-ci est approuvé à l'unanimité. Pierre LAB réintègre la salle du conseil et remercie le conseil municipal de la confiance qu'il lui a accordée .

- **Affectation du résultat du compte administratif 2011**

Il convient d'affecter le résultat d'exploitation du compte administratif 2011 soit la somme de 399 377.36 €.

Le résultat du compte administratif est positif.

∴

A l'unanimité, il est décidé d'affecter cette somme (399 377,36 €) à la section d'investissement..

5) Taux d'imposition 2012 :

Ce budget a été établi sans augmentation des taux d'imposition. Compte tenu de la hausse des bases locatives, le produit attendu s'élève à la somme de 398 346 € soit une augmentation du produit attendu de 2.48 % par rapport à 2011

Budget établi sans augmentation des taux d'imposition .Accord est donné à l'unanimité .

- **Budget primitif 2012**

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	277 500.00€	013 atténuation de charges	31 000.00€
012 charges de personnel	504 200.00€	70 produits des services	165 120.00€
65 charges gestion courante	67 600.00€	73 impôts et taxes	526 193.00€
66 charges financières	19 742.75€	74 dotations participations	361 813.00€
67 Charges exceptionnelles	53 000.00€	75 revenus des immeubles	15 000.00€
68 dotation aux amortissements	3 000.00€	77 produits exceptionnels	35 500.00€
022 dépenses imprévues	3 583.25€		
023 virement investissement	206 000.00€		
Total	1 134 626.00€		1 134 626.00€

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
16 dépôt et cautionnement	1 226.00€	001 solde reporté	417 775.18€
16 emprunts et dettes assimilées	94 591.40€	021 virement fonctionnement	206 000.00€
20 immobilisations incorporelles	23 023.02€	10 dotations	440 617.59€
21 immobilisation corporelles	1 091 146.00€	13 subventions investissement	145 363.18€
020 dépenses imprévues	3 505.53€	16 dépôt et cautionnement	736.00€
		28 amortissements	3 000.00€
TOTAL	1 213 491.95€		1 213 491.95€

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 348 117.95 € (1 997 296.66 € en 2011).

Le total s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à 1 134 626 euros .

Compte 60 : eau : .Michel POMODORO estime que cette dépense est élevée. Il s'agit du règlement de la fuite d'eau constatée au terrain de foot, suite à une erreur de manipulation. Toute disposition sera prise pour que ce type d'incidents ne se reproduisent pas (y compris dans le domaine de l'éclairage du stade).

A la question posée par Michel POMODORO concernant les sommes portées à l'article 66 (charges financières), le maire précise qu'il s'agit des intérêts d'emprunt.

Michel POMODORO souligne qu'il y a un décalage entre la dépense inscrite et la dépense réalisée (il s'appuie sur l'exemple de l'entretien des bâtiments et des voiries pour étayer ses propos) . Didier FRICKER rappelle qu'une dépense programmée n'est pas forcément imputée sur l'exercice concerné.

Michel POMODORO demande à quoi correspond l'inscription à l'article 21 318 d'une somme de 430 000 euros .Pierre LAB précise qu'il s'agit d'une dépense prévisionnelle de réhabilitation de l'église au regard des devis proposés par l'architecte désigné par l'ABF. Cette dépense pourra être réduite de 355 000 à 240 000 euros dans le cadre de nouveaux devis demandés par la commune concernant la réhabilitation des parties de l'église non classées monument historique.

Aucune opposition à la présentation du budget qui est adopté à l'unanimité.

• **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 :**

La commission d'élus chargée de définir les catégories d'opérations prioritaires et, dans les limites fixées par décret en Conseil d'État, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles, s'est réunie en Préfecture le 27 janvier 2012 et a retenu 5 catégories d'opérations éligibles à la DETR dans les domaines suivants :

les infrastructures urbaines – voirie et réseaux divers,
le patrimoine,
le développement économique, touristique et environnemental,
le développement social, maintien des services publics en milieu rural et services à la personne.

Le soutien à l'ingénierie territoriale

Les travaux de création d'une allée piétonne et cycliste entrant dans ces catégories éligibles, il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention.

Cela concerne l'espace piéton entre le carrefour du Stratégique et Auchan .Il convient d'inscrire cette dépense dans la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux .

Avis favorable à cette demande de subvention qui doit être déposée avant le 31 Mars.

- **Demande de subvention à l'ADEME pour rénovation de l'éclairage public :**

Dans le cadre du plan national d'actions en faveur de l'efficacité énergétique (PNAEE) les communes de moins de 2000 habitants peuvent percevoir une subvention afin de rénover leur éclairage public ; L'ADEME étant chargée de l'instruction des dossiers, il conviendrait de déposer une demande de subvention pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public qui sont prévus en 2012 (remplacement des lampes pour un coût de 25 400.00 € HT et d'horloges astronomiques pour un coût de 5 925.00 € HT).

Il s'agit du remplacement des lampes et horloges existantes par des lampes basse économie et des horloges astronomiques(télécommandées par GPS) .Le but de l'opération est de réaliser des économies d'énergie et des économies en matière d'éclairage entre minuit et cinq heures du matin .

Certains secteurs nécessitant un éclairage plus long, il sera possible d'adapter l'éclairage aux besoins(demande de monsieur DOUCELANCE) .

Michel POMODORO pense qu'il faut veiller à ce qu'aucun secteur ne soit dans le noir complet.

Avis favorable à cette demande de subvention.

- **Indemnité pour le gardiennage des Églises année 2012**

Par courrier en date du 05 mars 2012 Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort nous a informé que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2012 celui fixé pour 2011 par la circulaire NOR/D/1100853/C du 4 janvier 2011, soit :

474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où est situé l'édifice

119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le gardien ne réside pas dans la commune .Accord est donné à l'unanimité pour attribuer la somme de 119,55 € au gardien de l'église.

- **Mission complémentaire au marché du PLU pour la réalisation de l'étude d'incidences NATURA 2000**

Par courrier en date du 02 mars 2012, le cabinet VERDI, chargé de la révision du PLU, nous a informé que depuis le Grenelle de l'Environnement, les communes touchées par un site Natura 2000 doivent obligatoirement réaliser une étude d'incidences liées au site Natura 2000 « Etangs et Vallées du Territoire de Belfort ». Un site classé en natura 2000 étant recensé sur le territoire communal, le cabinet verdi nous propose de réaliser cette étude au prix de 2 160.00 € HT ; ce qui porte le montant du marché à 26 120.00 € HT soit 31 239.52 € TTC.

Monsieur DOUCELANCE trouve le prix élevé(10% de l'enveloppe de départ).

Alain Le Bail trouve que par rapport au travail demandé ce n'est pas très cher même si cela représente un pourcentage important du prix du PLU .Le cabinet d'étude pratique des prix à

la journée:400 à 500 € par jour à raison de cinq jours de travail .Le travail se décompose en trois moments:enquête-travail sur le terrain-travail de dossier.

Il faut considérer que le prix du PLU n'est pas cher par rapport aux autres communes(environ 30 000 €).

Linda MARCHAL demande un devis comparatif . Véronique GIAMBAGLI précise que ce n'est pas possible puisque le cabinet Verdi a le marché.

Monsieur POMODORO estime que le cabinet Verdi pourrait faire un effort(il a été choisi alors qu'il est situé à Dôle).

Pierre LAB exprime son mécontentement vis à vis du prestataire de services. « C'était dans le cahier de charges qu'on était en zone NATURA 2 000.Nous n'aurons pas de subvention sur cette partie-là car non prévue ».

Après discussion, il est décidé d'accepter la proposition du cabinet Verdi à condition d'en négocier le prix.

- **Questions et informations diverses**

Invitation de la boulangerie BEGUE le samedi 31 mars de 6 heures 30 à 18 heures et le dimanche 1er avril de 6 heures 30 à 13 heures à une animation avec verre de l'amitié et dégustations. Présence du meilleur ouvrier d'Alsace pour donner des informations concernant les produits offerts.

Remerciements de mesdames Ochem et Clerc pour la subvention accordée pour le voyage à STOSSWIHR .

Remerciements de deux personnes (monsieur Vinet et monsieur Ochem) pour l'éclairage rue du Stratégique.

Monsieur DOUCELANCE propose de respecter une minute de silence à la mémoire des sept personnes assassinées par un terroriste. Le conseil accepte cette proposition ; les personnes présentes dans la salle se lèvent pour cette minute de silence.

Il demande la suite qui a été donnée à la lettre demandant l'arrêt des cloches de l'église la nuit ; problème résolu, les cloches ne sonnent plus.

Monsieur POMODORO a remarqué qu'il y avait deux spots pour éclairer le monument aux Morts en remplacement des lampes au sol tout le temps dégradées.

Il est favorable à l'installation de caméras aux abords de l'école mais: coût important- autorisation préfectorale indispensable-les caméras n'empêchent pas tout.

Elections présidentielles :

Après avoir proposé le planning des personnes appelées à participer au bureau de vote, Didier FRICKER s'assure de la participation effective de chacun(réponse attendue de Christophe BOULAT).

Opération UNE ROSE...UN ESPOIR (Vente au profit de la ligue contre le cancer)

Les roses pouvaient être commandées le samedi 24 mars de 10 heures à 12 heures à la salle des associations. Elles seront distribuées le samedi 28 avril par les motards engagés dans cette démarche. L'opération a rencontré moins de succès que les autres années en raison d'un impact

moindre par rapport à la vente en porte à porte. Monsieur POMODORO rappelle qu'acheter des roses en grande quantité ne revient pas cher car possible déduction aux impôts..

Dans le public, monsieur Roger CHARLES prend la parole pour s'adresser à Michel POMODORO. Il reprend point par point les violentes critiques qu'adresse Michel POMODORO à l'égard de l'action conduite par l'équipe majoritaire du conseil municipal dans le « Regard sur Chèvremont ». Les points contestés de cette action concernent notamment les limitations de vitesse dans le village, l'encadrement déficitaire des jeunes... Roger CHARLES dénonce sur un ton ironique et humoristique l'attitude condescendante de Michel POMODORO, son manque de respect pour l'équipe sortante, son absence aux réunions, ses projets irréalistes, son manque de rigueur, ses faiblesses à l'écrit...

Celui-ci répond à Roger CHARLES en reprenant chacun des points abordés. Il estime notamment qu'il a été dans l'obligation de faire preuve de rigueur et de constance pour tenir tête à l'équipe sortante. Il signale en outre qu'il a émis un avis positif sur le travail de Pierre LAB dans un précédent article publié dans le « Regard sur Chèvremont ». Enfin, il signale que, s'agissant d'un constat d'excès de vitesse dont son épouse a été victime, il n'apprécie pas que soit relaté un fait personnel dans un contexte de limitation de vitesse dans certains secteurs du village.

Pierre LAB revient sur le problème de rémunération demandée par Michel POMODORO en précisant que beaucoup de personnes travaillent bénévolement. Dans ce domaine, monsieur PACAUD félicite Linda MARCHAL qui fait bénévolement un travail exceptionnel de réalisation du bulletin municipal (applaudissements).

Pierre LAB donne une information concernant l'installation d'une benne à déchets verts. Une réunion tripartite s'est tenue récemment pour organiser l'installation d'une benne à côté du château d'eau. La commune de Vezelois pensait acheter un terrain avec l'accord du propriétaire mais, celui-ci étant revenu sur sa décision, une autre solution est recherchée. Deux Chèvremontois propriétaires de terrains à proximité du château d'eau ont été sollicités. Leur refus a conduit le maire de Vezelois à rechercher un espace entre Perouse et Vezelois. A suivre. ..

*Une discussion s'engage entre Michel POMODORO et l'équipe sortante sur le développement du village. Pour Michel POMODORO, il y a eu trop de constructions sous le mandat précédent. Il appelle à une évolution raisonnée.

Pour l'équipe sortante, l'augmentation du nombre de logements suit une courbe régulière et ascendante. Le village se développe en raison d'une forte activité économique. Un village qui se développe vaut mieux qu'un village qui se dépeuple. Il ne s'agit pas de changer le village en ville.

Le mot de la fin revient au maire qui rappelle qu'on a tous été invités à s'exprimer lors de la réunion pour l'élaboration du PAAD (réflexions reprises par mademoiselle UFFLER lors de la réunion publique).